



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Crissier
lundi 4 novembre 2013 à 20h15 à la Salle de Spectacles**

Présidence : M. Laurent Bovay, Président.

Il est 20h15 précises lorsque le Président déclare ouverte cette séance. Après les salutations d'usage à la Municipalité, aux membres du Conseil, à la presse et au public pour l'intérêt qu'ils portent aux débats du Conseil communal, il cède la parole à la secrétaire pour l'appel.

Appel :	convoqués :	68
	excusés :	12
	absent :	0
	présents :	56 (après assermentation)

Excusés : Mme Carmen Garofano (ROLC) – M. Jacques-Edouard Germond (ROLC) – M. José Luis Hernandez (ROLC) – M. Peter Knoepfel (PS) – M. Emmanuel Mayer (PS) – M. Claude Penseyres (ROLC) – M. Jean-Philippe Poletti (ROLC) – M. Jean-François Thévoz (CDC) – M. Xavier Riond (CDC) – M. Ernest Rüegger (ROLC) – M. Daniel Schläfli (PS) – M. Setmer Selmani (CDC)

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

1. OPERATIONS REGLEMENTAIRES, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

1.1 ORDRE DU JOUR

Suite à la réception du rapport de la commission des pétitions, l'ordre du jour est modifié au point 11 en y instaurant ce rapport, rapporteur Mme Arlette Regamey.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour ainsi modifié. Ledit ordre du jour n'appelle aucune autre modification.

1.2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal en main de tous les Conseillers est admis à l'unanimité sans aucune remarque.

2. DEMISSION - ADMISSION - ASSERMENTATION

Le Président donne lecture de la lettre du 31 octobre 2013, par laquelle M. Claude-François Delapierre (CDC) fait part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, art. 66, j'invite le président du groupe CDC a présenté un candidat dans un délai de 5 semaines, ceci parmi la liste des viennent-ensuite, premier inscrit de la liste électorale.

Le Président donne lecture de la lettre du 15 octobre 2013, par laquelle Mme Antonia Di Feo (PS) fait part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. Selon l'art. 66 et 67, la liste des viennent-ensuite du Parti Socialiste étant épuisée, le président du PS est prié de désigner un candidat, selon la procédure citée dans la loi sur les communes ainsi que la Loi sur l'exercice des droits politiques, pour la séance du 13 décembre 2013, soutenu par six des signataires de la première liste déposée lors des élections de 2011.

En remplacement de MM. Gabella et Walther, démissionnaires du Rassemblement des opinions libres, la liste des viennent-ensuite étant épuisée, la procédure, citée dans la loi sur les communes ainsi que la Loi sur l'exercice des droits politiques, a été respectée. Le ROLC a désigné deux candidats, soutenus par au moins dix signataires de la nouvelle liste validée et déposée en octobre 2013. Une séance spéciale du Bureau a eu lieu ce soir, à 19h45, afin d'enregistrer les candidatures de M. John Brenn, domicilié Quartier Pré-Fontaine 70 et M. Marco Garofano, domicilié Route de Marcolet 12 et faire rapport au Préfet selon la formule usuelle.

M. Brenn et M. Garofano sont assermentés séance tenante par le Président qui les félicite et les invite à prendre place au sein de leur groupe.

La secrétaire remet à ces nouveaux Conseillers, les règlements nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

3.1 CORRESPONDANCE ET DIVERS

3.1.1 Le président donne lecture de la réponse de M. Jean-Daniel Ayer, directeur SIE suite à l'intervention de M. Knoepfel (PS) lors du 23 septembre 2013.

Pour votre information je me dois de vous transmettre le rapport que M. Knoepfel, représentant de l'actionnaire « Crissier », prévoit de transmettre au Conseil communal ou a déjà transmis au Conseil communal de Crissier.

D'une part ses affirmations sont totalement erronées, puisque le dividende est plafonné par les autorités fiscales à 2 % et c'est justement le dividende que nous avons versé. Il n'y a donc eu aucun impact pour les actionnaires de SIE SA. Prétendre le contraire tient de la diffamation à notre encontre et insinue le doute et la méfiance, vis-à-vis du Conseil d'administration de SIE SA et de sa direction, dans les esprits des membres du Conseil communal.

Par ailleurs, les parts de capital-actions détenues par chacune des communes actionnaires ne sont absolument pas mises en péril par cette affaire. Or ce n'est que vis-à-vis de ce risque que le rapport du représentant de l'actionnaire devrait porter.

Il s'agit ici d'une affaire opérationnelle qui n'a pas à être traitée sur la place publique. D'ailleurs aucune des sociétés d'électricité concernées n'est allée en place publique pour cet objet. SIE SA a écrit à l'ensemble des clients chez lesquels un compteur Iskramaeco était installé, même si ce dernier fonctionnait correctement (environ 3 % de dysfonctionnements). L'ensemble des compteurs Iskra sera échangé avant la fin de l'année, conformément aux exigences de Metas.

Il n'est pas admissible, pour la société, que ses affaires opérationnelles soient ainsi étalées sur la place publique ! Il y a là une véritable dérive dans la gestion d'une société anonyme et l'on peut se demander jusqu'où pourraient aller les représentants de l'actionnaire, s'ils devaient avoir accès à des informations confidentielles de l'entreprise. Une telle action est de nature à fortement nuire à notre image et je ne peux personnellement cautionner un tel comportement.

La parole n'est pas demandée sur cette communication.

3.1.2 Le Président a reçu 6 lettres de Recours en matière d'impôts concernant l'introduction de la taxe poubelle. Afin de garantir un traitement global, le bureau convoquera la commission de recours à la fin du mois de novembre pour le traitement de ces cas et rapport à notre conseil.

3.2 REPRESENTATION

Le Président a représenté le Conseil lors des manifestations suivantes :

- | | |
|------------|--|
| 29.09.2013 | J'ai représenté notre Conseil communal lors du concours cantonal des agrès qui s'est déroulé à Marcolet. |
| 3.11.2013 | J'ai assisté au Marché d'automne suivi du traditionnel papet vaudois. |

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

4.1 Communications orales

MME MICHELLE BEAUD, MUNICIPALE

M. Pierre-Albert Jaques, directeur de nos écoles depuis 14 ans, a fait valoir son droit à la retraite. Le Conseil d'Etat a nommé Mme Mireille Perrin, doyenne à Yverdon. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2013. Demain soir aura lieu le passage de témoins en présence du corps enseignant et les invités de la commune.

4.2 Communications écrites

4.2.1 **Communication 13/2011-2016 Situation de notre commune concernant la consommation de cannabis. Réponse à la question de M. Battilotti lors du Conseil communal du 23 septembre 2013**

Cette communication étant en main de tous les conseillers, le Président ouvre la discussion :

M. JACQUES BATTILOTTI (CDC)

Je remercie Mme Beaud, ainsi que ceux qui l'ont aidée à établir cette réponse. Je suis content de savoir que la situation de Crissier est meilleure que celle qui prévaut en France. Je trouve intéressant de savoir que les jeunes qui fréquentent Transit, soit environ 120 jeunes, seul 3 ou 4 jeunes ont des problèmes d'addiction au cannabis. Même si cela représente 3 %, chaque cas est un cas de trop.

La parole n'est pas demandée au sujet de ces communications.

5. INFORMATIONS SUR LES REPERCUSSIONS FINANCIERES DES PREAVIS 43, 45 ET 46/2011-2016, PRESENTE PAR M. ROBERT FRANCIOLI (CDC)

M. ROBERTO FRANCIOLI, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES (texte in extenso)

En consultant les préavis qui vous sont soumis ce soir, votre serviteur s'est permis de convoquer la commission des finances pour vous présenter une approche financière des investissements que vous allez devoir voter.

Nous ne nous prononçons pas sur la pertinence de ces préavis mais uniquement sur leurs répercussions à long terme sur les comptes communaux.

Je vous ferai grâce du détail des chiffres mais j'insisterai sur un seul élément : en acceptant les 3 préavis et la création du futur parking au centre du village, nous engageons la commune à une charge annuelle d'environ CHF 1'500'000.— sur une période de 30 ans. Ce qui représente 5 points d'impôts ou la moitié de la marge d'autofinancement 2012.

Je ne dis pas qu'en acceptant ces nouvelles dépenses, il va en résulter automatiquement une hausse d'impôts de 5 points. Par contre, les finances actuelles ne permettront pas à la commune d'absorber ces investissements et les investissements prévus jusqu'à la fin de la législature sans des recettes supplémentaires.

Nous avons également demandé à la Municipalité de s'assurer que le plafond d'endettement accordé en début de législature serait suffisant pour financer les projets prévus, notamment suite aux coûts nettement plus élevés que prévus pour la création du collège et la réfection du bâtiment de la Pinte.

Pour rappel, nous avons fixé la limite d'emprunt à CHF 30'000'000.--. La Municipalité estime que CHF 20'000'000.— d'emprunt seront suffisants, votre commission arrive à un chiffre

légèrement différent soit CHF 30'000'000.--. Mais dans tous les cas le plafond devrait être suffisant pour terminer la législature sans devoir repasser devant votre Conseil.

Je demande au Président de soumettre la non lecture du rapport au vote et, s'il le veut bien, mettre en discussion mon rapport, mais uniquement sur la partie liée aux répercussions financières des 3 projets cumulés.

La lecture du rapport n'est pas demandée et la parole n'est pas sollicitée.

6. PREAVIS N° 43/2011-2016 – DOUBLEMENT DES SURFACES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE – AMENAGEMENT DES LOCAUX - RAPPORT DE LA COMMISSION - RAPPOREUR MME SOPHIE NOIRAT-CHADRIN (ROLC)

MME SOPHIE NOIRAT-CHADRIN, PRESIDENTE DE LA COMMISSION

Lorsque nous parlons de crèche, nous pouvons lancer le débat sur le modèle familial, la place du père, de la mère, les familles monoparentales. Le monde du travail a changé, vous ne pouvez plus espérer quitter votre emploi durant 1, 2 ou 4 ans et revenir plus tard à votre place. Quelque soit les années données, le monde du travail vous fera payer celles que vous lui avez ôtées. Reste aussi à se reposer sur un seul salaire, mais est-ce reposant ? Novartis et Serono nous ont bien prouvé que l'employé qui était un pion jusqu'à maintenant est devenu un kleenex que l'on use et jette, qu'il soit le revenu accessoire ou le pilier de la famille. Que ce soit la volonté ou non, beaucoup de paramètres aboutissent à la garde de son enfant. Aujourd'hui Crissier ne peut pas répondre à la demande. Il y a deux solutions, faire l'autruche et laisser les parents trouver des solutions légales ou non ou agir.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, le Président ouvre la discussion :

M. PASCAL GRUFFEL (ROLC)

Il est important d'offrir aux habitants de notre commune, une structure professionnelle de garde pour leurs enfants. Je réserve un avis favorable à l'agrandissement de cet établissement. Le préavis ainsi que le rapport de la commission des finances montrent que les charges d'une telle structure sont importantes et qu'elles sont principalement dues aux salaires du personnel. En étudiant les futurs besoins de ce préavis, il est prévu un nombre d'éducatrices plus élevé que recommandé par le SPJ. Sans entrer dans les détails, selon les directives, il faudrait une structure de 6 éducatrices à plein temps pour accueillir les enfants 8 heures par jour, soit 9 éducatrices à plein temps pour une garderie ouverte 12 heures par jour. Le préavis fait état d'un besoin de 10,4 ETP, soit un surplus de 15 % par rapport aux directives SPJ. Quelle est la raison de ce besoin supplémentaire en personnel ?

MME MICHELLE BEAUD, MUNICIPALE

Je ne sais pas comment vous avez calculé, les directives du SPJ donnent le personnel encadrant les enfants. Le travail de direction et administratif n'est pas compté dans les directives du SPJ. Il ne faut pas oublier comme vous l'avez dit, la structure est ouverte 12 heures, il faut compter les vacances et les pauses du personnel. Je ne sais pas si vous avez simplement compté une éducatrice pour 5 bébés, une pour 7 petits enfants et une pour 10 enfants d'âge moyen. Nous avons calculé au plus juste pour assurer les vacances.

La parole n'étant pas sollicitée, Mme Noirat-Chadrin, donne lecture des conclusions qui sont admises à la **majorité (1 Non – 8 abstentions manifestées)**.

7. PREAVIS N° 44/2011-2016 – ADOPTION DU PPA « ALPES SUD » - RAPPORT DE LA COMMISSION – RAPPOREUR M. MICHEL WALTER (PS)

M. Walter donne quelques explications sur le rapport de la commission. La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Walter donne lecture des conclusions du préavis qui sont admises à l'unanimité.

8. PREAVIS N° 45/2011-2016 – PLANIFICATION SCOLAIRE. OCTROI D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA REALISATION DU COLLEGE DE LA ROMANELLAZ – RAPPORT DE LA COMMISSION – RAPPORTEUR M. ANTON ZYSSET (CDC)

M. Zysset donne un résumé détaillé du rapport. La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, le Président ouvre la discussion :

M. JACQUES CARNAL (ROLC)

Dans le préavis à la page 2, je demande des explications au sujet de « *L'inventaire des prévisions scolaires donne une augmentation annoncée d'ici 2015 de l'ordre 100 à 150 élèves. » « Le nombre de classes nécessaires pour englober l'augmentations est de minimum 4 nouvelles classes ».*

Dans le 2^{ème} tableau, je lis « rentrée 2013, 67 classes ».

Si je prends l'information dans le fascicule parents, on parle de 44 classes, donc 68 classes au total. Rentrée 2015, on voit 68 classes, donc aucune augmentation.

Où seront placés les 100-150 élèves ? Où sont passées les 4 nouvelles classes à créer ?

MME MICHELLE BEAUD, MUNICIPALE

Le préavis a été établi avant la rentrée 2013. Le dernier rapport de planification évoquait les points suivants : Avec les effets de LEO, le tableau a été mis à jour, mais pas le tableau au-dessus. A la rentrée 2012, 57-62 classes étaient prévues, pour passer à 68-69 classes. La LEO a augmenté le nombre de classes, puisqu'il y a des classes à niveau en 9^{ème}. Les élèves seront plus ou moins stables jusqu'en 2015. Avec le quartier que nous venons de voter, des élèves arriveront aussi d'Alpes Sud en 2016.

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Il faut prendre ces chiffres comme des indications. Lors des dernières séances de planifications scolaires avec la direction des écoles, nous avons constaté que nous aurons suffisamment de classes en l'état actuel jusqu'à 2015, quelque soit le nombre d'élèves, à moins que la LEO nous mette des bâtons dans les roues. Après la création du collège de Romanellaz, nous aurons 4 classes supplémentaires, par rapport à la situation actuelle.

En complément à la réponse de Mme Beaud, concernant les ETP, si notre calcul n'est pas correct, nous allons refaire l'estimation et comparer avec les chiffres avancés. Si ces chiffres-là sont bons, nous n'engagerions pas quelqu'un que nous n'avons pas besoin.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Zysset, donne lecture des conclusions qui sont admises à l'unanimité.

9. PREAVIS N° 46/2011-2016 – REQUALIFICATION CENTRE-BOURG - PINTe COMMUNALE – RENOVATION, DEMOLITION ANCIENNE GRANDE SALLE ET CREATION RAMPE PROVISoire PARKING – RAPPORT DE LA COMMISSION - RAPPORTEUR M. JACQUES CARNAL (ROLC)

M. Carnal donne des explications sur le rapport de la commission, notamment le prix des loyers après rénovation des locaux dans le bâtiment de la Pinte, comprenant 2 appartements de 2 pièces loués à CHF 1'000.— par mois, 2 appartements de 3 pièces loués CHF 1200.— par mois et un appartement de 3 ½ pièces loué 1'900.— par mois. Le loyer prévu pour la Pinte serait de CHF 3'000.— par mois.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, le Président ouvre la discussion :

M. CLAUDE PAILLARD (ROLC) (texte in extenso)

Je désire déposer un amendement à ce préavis :

AMENDEMENT 1 :

Par le présent amendement, le Conseil communal renonce de donner son accord pour le financement du matériel d'exploitation de la Pinte, estimant que ce n'est pas à la collectivité et aux contribuables de financer cet investissement prévu de CHF 603'000.--

Il faut se réveiller, nous ne sommes plus dans un village des années 60. Il n'est plus nécessaire de sauver à tout prix un lieu convivial et social, parce que tout aurait fermé aux alentours.

Crissier n'est plus ce village-là, mais une petite ville, le centre s'est déplacé, les activités aussi, la concurrence privée est bien établie. D'autres lieux de rencontres s'ouvriront peut-être dans les nouveaux quartiers.

Avant la Pinte, dans ces mêmes locaux, il y avait la police, une classe de couture et même la primaire supérieure à ses débuts.

Notre Syndic s'inquiète régulièrement de l'avenir de nos finances, début de l'endettement, augmentations de nos impôts, etc. Même le président de la commission des finances a réuni son monde. La commission s'inquiète des futurs frais de fonctionnement et amortissements de tous les investissements votés ce jour et des conséquences en points d'impôts futurs.

Non, ce n'est pas aux contribuables de financer le matériel d'exploitation de la nouvelle Pinte. Cette dernière ne sera pas rentable. Il ne faudrait pas que cela devienne un bis de la saga du château.

Je rappelle que j'avais déjà fait une interpellation dans ce sens au Conseil communal du 23 juin 2008.

Merci de m'avoir écouté.

MME CHRISTA BÄHLER (ROLC)

Il me semble qu'avec mon collègue, nous ne nous sommes pas tout à fait compris lors de la séance de préparation. La demande est la même mais la mienne est un peu plus complète et plus motivée.

Je dépose également un amendement. Avoir une Pinte communale dans le village est bien pour maintenir le pôle central de la vie communicative. Je ne mets pas en doute la nécessité d'avoir une Pinte, c'est là que nos idées se séparent.

Il serait judicieux de reprendre ce sujet avec tous les éléments connus. Le PPA 3.8 sera validé en novembre 2014. Les travaux se dérouleront tout au long de 2014. Ce laps de temps devrait permettre de réfléchir sur un projet de Pinte cohérent, viable et compétitif. Dans sa configuration actuelle, elle n'est pas réellement rentable. Vu les montants importants que la commune doit investir pour le maintien et la rénovation de la Pinte, cela vaudrait la peine d'élaborer un projet permettant de faire un établissement sympathique, rentable et pas déficitaire.

AMENDEMENT 2:

Soustraire le montant de CHF 603'900.— qui est prévu pour l'équipement d'exploitation de la Pinte ainsi que les autres postes qui en découlent, du total du crédit demandé par le préavis 46/2001-2016 pour laisser la surface de ce local en état brut jusqu'à la validation du PPA 3.8 fin 2014.

Par la suite, la Municipalité est priée de présenter un nouveau préavis plus complet d'un projet cohérent d'une Pinte compétitive, en prenant en considération tous les éléments d'extension éventuellement prévus et/ou souhaités, pour permettre de choisir en connaissance de cause un équipement adéquat.

M. STEPHANE REZSO, MUNICIPAL

En réponse à M. Paillard, nous souhaitons avoir un village avec des activités qui continuent de se développer et qu'il ne soit pas une cité dortoir. On oblige partout d'avoir des locaux commerciaux, afin qu'il y ait une vie la journée et un centre du village.

Les propriétaires nous disent que ce n'est pas rentable de louer des surfaces au rez-de-chaussée. La situation de la commune est identique, nous faisons un effort pour mettre des locaux à disposition qui ne soient pas d'une rentabilité extraordinaire.

Concernant les résultats de la Pinte, sur les 20 dernières années, les résultats varient entre CHF 400'000.— et CHF 1'000'000.--, selon la conjoncture, le restaurateur, sa façon de travailler.

Nous avons augmenté les loyers, nous ne pouvons pas les tripler, nous les avons adaptés au prix du marché, le loyer de la Pinte est le minimum absolu. Notre idée était de demander un loyer proportionnel au chiffre d'affaires avec des paliers. Il faut que le Conseil communal accepte d'investir et ensuite nous pourrions trouver un pintier.

M. ANTON ZYSSET (CDC)

Une remarque a été faite au sujet du parking. Je dépose l'amendement suivant :

AMENDEMENT 3 :

Je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de diminuer la largeur de la rampe d'accès du parking en prévoyant qu'une seule voie d'entrée et de sortie. Ceci pour diminuer l'emprise de ladite rampe d'accès et son impact visuel.

M. STEPHANE REZSO, MUNICIPAL

Nous avons prévu de faire une entrée et une sortie de parking. Depuis la route d'Yverdon, nous aurions une seule voie pour un parking de 50 places. J'ai entendu la remarque en commission et dit que nous pouvions étudier cette possibilité. Je suis d'accord avec la proposition de diminuer l'empreinte visuelle.

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

La Pinte ne va pas bien, nous avons une ardoise de CHF 40'000.— d'arriérés. Malgré la bonne volonté de la tenancière actuelle, chaque mois, la situation va plus mal.

M. CLAUDE PAILLARD (ROLC)

Quand on met des terrains en droit de superficie, on est heureux d'annoncer que l'on fait 5 % de rendement chaque année. Au bout de 20 ans, nous sommes toujours propriétaires des terrains, on a payé grâce à la location le coût du terrain à la base.

On nous dit qu'il y a une ardoise de CHF 40'000.— à la Pinte, on nous dira que ce sera peut-être rentable. Avec les charges prévues au budget de fonctionnement pour l'année 2016, le bâtiment de la Pinte aura un déficit de CHF 146'400.— budgétisé. Chaque année, il faudra déboursier de l'argent en estimant que la Pinte fonctionnera. Si elle ne fonctionne pas, ce sera encore pire.

M. LAURENT BOVAY, PRESIDENT

Nous avons 3 amendements. M. Zysset maintenez-vous votre amendement ?

M. Zysset maintient son amendement et en donne à nouveau lecture.

L'amendement est accepté à la majorité (1 Non – 21 abstentions manifestées).

M. LAURENT BOVAY, PRESIDENT

M. Paillard souhaitez-vous maintenir votre amendement, vu qu'il va un peu dans le même sens que celui de Mme Bähler ?

M. CLAUDE PAILLARD (ROLC)

Les deux amendements se ressemblent mais le but est différent. Dans le mien, je pense que ce n'est pas la communauté qui doit payer les investissements d'une Pinte. Il y a de la concurrence sur place et ce sont des privés qui ont investi. Je ne suis pas contre la Pinte, si un candidat privé veut la reprendre et investir son installation. Mme Bähler a demandé à différer cet investissement.

M. Paillard donne à nouveau lecture de son amendement.

L'amendement est refusé à la majorité (26 Non - 27 abstentions manifestées).

Mme Christa Bähler donne à nouveau lecture de son amendement.

L'amendement est accepté à la majorité (2 Non – 15 abstentions manifestées).

La parole n'étant plus sollicitée, M. Carnal, donne lecture des conclusions qui sont admises à la **majorité (4 Non – 8 abstentions manifestées).**

10. PREAVIS N° 47/2011-2016 - ACQUISITION ET INSTALLATION DE TROIS PANNEAUX LUMINEUX GRAPHIQUES ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'INFORMATION COMMUNAL. - RAPPORT DE LA COMMISSION - RAPPORTEUR M. BERNARD BLONDEL (CDC)

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, le Président ouvre la discussion :

M. OLIVIER RAMEL (PS) (texte en annexe).

M. CLAUDE PAILLARD (ROLC)

Le panneau qui se trouve au carrefour de la rue des Alpes est placé à gauche, nous n'avons pas le temps de le lire, il faut le mettre à droite.

M. PIERRE MÜHLETHALER, MUNICIPAL

Vous avez le droit M. Ramel de ne pas aimer ce genre de panneau. M. Knoepfel avait demandé quand Crissier installerait un panneau et faisait référence aux panneaux d'Ecublens. M. Margot avait fait également une demande identique. Les informations mises sur les panneaux ne sont pas aléatoires. Ce panneau est complémentaire pour informer également les habitants des alentours.

Pour les annonces que nous avons passées sur une courte période, nous avons reçu la demande d'une des manifestations d'ôter son annonce, car elle était débordée, il n'y avait plus de places pour accueillir les parents qui voulaient venir écouter les contes.

Les sociétés locales demandent ce genre de panneaux. Il n'y aura jamais un panneau éteint puisqu'Ecublens nous fait la démonstration qu'il y a toujours un bon message à faire passer.

M. WEMBO JAH OLELA (PS)

Il y a quelques temps, j'ai demandé de mettre des panneaux signalant les écoles à la route de Marcolet. M. Mühlethaler a répondu que ces panneaux n'avaient aucun impact vis-à-vis des automobilistes et là, nous allons mettre un panneau. Quel sera l'impact ?

Si nous ne pouvons pas protéger les enfants Je ne comprends plus rien.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Blondel, donne lecture des conclusions qui sont admises à la majorité (13 Non – 3 abstentions manifestées).

11. RAPPORT DE LA COMMISSION DES PETITIONS CONCERNANT : LA PETITION DE MME RODARI ET CONSORTS SUR LA REINTRODUCTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES A LA SORTIE DES CLASSES L'APRES-MIDI POUR TOUS LES ELEVES CONCERNES DE CRISSIER, RAPPORTEUR MME ARLETTE REGAMEY (CDC)

Mme Regamey donne lecture de son rapport. (Texte en annexe).

La parole n'étant pas demandée, le président propose de voter la prise en considération de la pétition qui est acceptée à la majorité (2 Non – 4 abstentions manifestées).

Le renvoi de la pétition à la municipalité pour traitement et rapport dans ce conseil est accepté à la majorité (2 Non – 4 abstentions manifestées).

12. INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Aucune information intercommunale.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune interpellation ou motion n'ayant été déposée, ce point de l'ordre du jour n'est pas utilisé.

14. DIVERS

14.1 M. JACQUES CARNAL (ROLC) (Tsxte in extenso)

EVAM épisode N° 6

Le 10 octobre 2013 nous recevions un mail pour nous indiquer le résultat des négociations concernant le remboursement des frais d'exploitation des classes d'accueil consacrés à l'EVAM. On apprenait qu'une somme d'environ CHF 392'000.-- nous sera remboursée. Sur le document officiel reçu, on apprend que ce montant à valider par les deux conseillers d'Etat concernés nous sera versé prochainement.

Est-ce une bonne nouvelle ?

Oui, si l'on considère que c'est un montant non négligeable et qu'il représente les frais d'exploitation de 2011 à juillet 2013, même si cela ne représente pas tous les frais effectifs engendrés. Toutefois on ne pourra considérer ceci comme une bonne nouvelle que le jour où la Municipalité viendra devant le conseil et déclarera : "Le Canton nous a versé les CHF 392'000.-- promis". Il est vrai que l'on devient prudent lorsque l'on lit "sera remboursé prochainement", prochainement n'ayant pas la même signification pour tout le monde.

On ne peut qu'encourager la Municipalité à continuer les négociations avec l'Etat afin de régler une fois pour toute cette situation et mettre fin à cette injustice frappant les communes concernées.

Tout ceci m'amène à quelques remarques et questions :

- On va nous payer, si tout va bien, fin 2013, des montants dus pour 2011 et 2012. Un patron pourrait-il se permettre d'avoir ses clients qui payent avec 1 ou 2 ans de retard ? L'Etat ne devrait-il pas montrer l'exemple ?
- Qu'en est-il de l'énergie et des heures passées par nos autorités à devoir réclamer ce que l'on nous doit, est-ce normal ?
- L'Etat de Vaud reçoit régulièrement des montants non négligeables de la part de la Confédération pour toute la problématique des réfugiés, comment cet argent est-il utilisé ?
- Si l'Etat reçoit de la Confédération des subsides proportionnellement aux nombres de réfugiés accueillis sur son territoire, pourquoi le canton ne fait-il pas de même vis-à-vis des communes ?
- J'encourage la Municipalité à continuer les négociations afin d'obtenir automatiquement à partir du 1^{er} août 2013 et pour les années futures une participation du Canton pour les frais engendrés par la scolarisation des élèves de l'EVAM. Je rappelle qu'elle est pour cela appuyée par le Conseil communal qui a voté une résolution à ce sujet le 14 décembre 2012.
- Je constate que pour les remboursements actuellement prévus, ne sont pris en compte que les années 2011 à 2013, rien pour les années précédentes. Même si le nombre de classes a fortement augmenté à partir de 2011, la participation de notre commune à la scolarisation des élèves de l'EVAM pour les années précédentes n'est pas négligeable. En effet, sur la base des montants que l'on devrait toucher, la subvention annuelle pour une classe correspond à environ CHF 25'000.--.
- Il faut dans le futur, qu'une meilleure collaboration entre la Municipalité et la direction des écoles soit établie au sujet de l'ouverture de classes pour l'EVAM. Les bâtiments scolaires étant, selon la LEO, à la charge des communes, c'est à celle-ci d'avaliser l'ouverture de nouvelles classes.
- Si notre commune n'avait pas de classes de l'EVAM sur son territoire, ce qui est le cas de la plupart des communes du canton, on aurait pu différer d'une année (peut-être, de deux) la construction du collège de la Romanellaz. La construction de ce collège et le préavis N° 46 qui lui est lié représentent un investissement de CHF 18'350'000.-, soit à 2,5 %, un intérêt annuel de CHF 458'750.-. Ces chiffres sont à prendre en considération par notre Municipalité lors des négociations avec l'Etat de Vaud.

J'encourage donc la Municipalité à continuer les négociations avec l'Etat de Vaud afin de régler cette problématique et rendre attentif celui-ci que le Conseil communal suit ce dossier et appuie sa Municipalité. Je demande aussi que la Municipalité informe le Conseil lorsque notre boursière aura pu enfin inscrire comme entrée dans les comptes communaux les montants promis.

Je terminerai, pour ne pas perdre les bonnes habitudes, par une citation de Pierre Dac pour illustrer le feuilleton EVAM :

“ Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir ”

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Les négociations sont difficiles et c'est encore plus difficile sur la place publique. Il faut nous laisser travailler et négocier. M. Rezso vous parlera peut-être des échos qu'il a entendus. L'Etat avait posé une condition qui rend les calculs de notre conseiller tout à fait irréalistes. Il ne voulait pas entrée en matière sur les frais que la commune a réellement eus. Par exemple, facturer des intérêts sur des amortissements, alors que nous n'avons rien empruntés. Pour négocier, il faut discuter. L'Etat a mis un principe, nous aurions pu refuser ce principe mais nous n'aurions pas avancé. Ce principe est généralement appliqué dans le Canton de Vaud dans d'autres affaires semblables.

Dans mon groupe, j'ai avisé que nous n'avions pas encore reçu ce paiement. Deux Conseillers d'Etat auraient donné leur signature, mais le Conseil d'Etat in corpore doit donner son accord.

M. STEPHANE REZSO, MUNICIPAL

Mes collègues députés étaient admiratifs de la commune de Crissier, le montant que nous allons recevoir est excellent, étant entendu que le Canton est un négociateur difficile. Les Conventions entre Canton et communes menées par ECV ont été pénibles.

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Quand Crissier reçoit un élève de Bussigny ou autre commune, la commune de Crissier facture CHF 450.— par année à Bussigny pour cet élève. Dans l'accord conclu, nous avons un montant de plus de CHF 2'000.— par élève.

Etant donné que M. Carnal m'oblige à donner des chiffres, je demande à la journaliste d'en faire un usage approprié. Dans la négociation, on aurait pu nous dire que nous avons des demi-classes d'accueil et diminuer les prestations par deux.

14.2 M. ANTON ZYSSET (CDC)

La Municipalité peut-elle nous renseigner sur l'avis de consultation publique concernant la décision finale du plan d'affectation cantonal N° 319 aménagement du site de décharges contrôlées aux matériaux inertes du Bois-d'En Bas et de la Lovaire paru dans le 24 Heures du 22 octobre 2013 ?

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Cette démarche arrive à son terme et la procédure légale veut qu'à la fin, tout soit remis encore une fois en consultation publique. Nous avons une démocratie poussée à l'extrême, même si à chaque étape, il y a eu des informations sur les mises à l'enquête.

M. ANTON ZYSSET (CDC)

Vu que c'est une mise à l'enquête jusqu'au 21 novembre 2013, la Municipalité va-t-elle faire opposition ou aller contre cette mise à l'enquête ?

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

La Municipalité a déjà fait opposition aux différentes échéances, nous avons négocié avec le Canton, nous avons obtenu des garanties. Nous avons signé une convention avec le Canton qui engage la future entreprise pour exploiter la décharge. Ayant négocié loyalement, nous n'allons pas faire opposition aujourd'hui, sinon il faudrait justifier le motif.

M. ANTON ZYSSET (CDC)

Pouvons-nous avoir la Convention faite avec le Canton ?

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

1. Nous enverrons volontiers cette Convention aux conseillers communaux. L'une de ces deux décharges existe déjà, elle sera fermée prochainement et la nouvelle se fera dans le trou que creuse l'entreprise Tuileries Fribourg & Lausanne SA. Celle-là durera une

cinquantaine d'années. Des analyses géologiques ont été faites, c'est un des endroits jugé le meilleur du Canton. Même si un endroit semblable existe à Grandson, nous ne voyons pas pour quelle raison, l'ouest lausannois irait apporter ses déchets à Grandson. La démocratie c'est aussi une certaine solidarité.

Nous avons toutes les garanties de la part de l'Etat qui est responsable de la qualité des eaux de la Mère.

2. Au sujet de la route, il a été évalué que le passage des poids lourds sera équivalent à ceux qui passaient lors de l'exploitation de la Briqueterie. Les camions vont user la route petit-à-petit et dans la Convention, il est prévu que l'entreprise doit accumuler un fonds de réserve pour qu'au terme des 50 ans d'exploitation, nous puissions refaire la route dans sa structure.
3. L'autre aspect de la convention concerne la propreté des camions, avec une installation de lavage pour les camions et la chaussée. Pour la Municipalité, la possibilité d'obliger l'entreprise à respecter ces points de la convention si elle les négligeait. Elle a été faite par le Service des routes.
4. On contrepartie d'une certaine compréhension de la commune de Crissier, la garantie que nous n'aurions pas une 2^{ème} décharge. Une décharge bioactive était prévue, elle aurait été beaucoup plus gênante que pour la destruction de maisons. Des propriétaires de Crissier ont reçu des offres pour louer leur terrain durant 50 ans, afin de déposer des matériaux. Ce qui nous aurait amené un énorme trafic de poids lourds au carrefour du cimetière.

Nous avons le sentiment d'avoir défendu les intérêts de Crissier, nous ne pouvons pas demander à chaque fois au Conseil communal votre accord.

5. Le plus grand danger, ce n'est pas cette décharge, c'est le projet du PALM nord-sud de Romanel jusqu'au carrefour de Bois-Genoud. Si ce projet se réalise dans les années 2025-2030, ce sont 12'000 véhicules supplémentaires par jour. Nous nous y opposons dans les discussions avec le TSOL et le PALM.

M. ANTON ZYSSET (CDC)

Je trouve dommage de laisser les camions passer sur un futur quartier.

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Nous devons nous adapter. Cette décharge fermera aussi un jour, puisqu'elle a une durée de vie déterminée.

14.3 M. GIUSEPPE DALLE VALLE (CDC)

Concernant le chalet des Alouettes. Suite au préavis et investissements faits l'année passée, j'ai fait quelques photos personnelles. Trois points m'interpellent, suite à la visite avec M. Mayer pour la commission de gestion.

1. La neige tombée du toit qui a abîmé la barrière de la terrasse. Qu'est-il ressorti sur les crochets qui ont lâché ?
2. Avec les dalles de la terrasse et la réfection d'étanchéité ? Est-ce qu'il y a eu un problème d'étanchéité ? Est-ce prévu dans les frais d'entretien ?
3. Sur l'isolation périphérique, le crépi à l'entrée du local des skis est abîmé. L'intendant nous avait dit qu'il ferait le nécessaire durant l'été pour poser des protections plastiques. Les gens arrivent et tapent leurs pieds dans le sagex pour enlever la neige.

MME MICHELLE BEAUD, MUNICIPALE

Concernant l'accident du toit, le problème a été résolu et pris en charge par l'entreprise qui avait construit le toit et posé les crochets.

Je poserai les questions pour les dalles et l'entrée du local de skis.

M. GIUSEPPE DALLA VALLE (CDC)

Je vous remercie et j'attends la suite des informations lors de la séance du 13 décembre 2013.

14.4 M. AURELIEN G. DEMAUREX (CDC)

Pour la bonne marche des Conseils, j'aimerais savoir s'il est possible d'avoir accès aux Wifi qui se trouvent dans les lieux de travail de notre commune, dans cette salle, dans les salles de conférences pour les commissions. C'est pratique d'avoir accès pour contrôler des informations. Pour l'instant, nous devons passer par les réseaux téléphoniques mobiles qui sont assez lents.

M. STEPHANE REZSO

Nous allons organiser l'accès des codes Wifi visiteurs pour les membres du Conseil communal. Mais si 70 personnes jouent avec l'iPad pendant les séances, ce ne sera pas facile d'avoir un renouvellement de pages.

14.5 M. PASCAL GRUFFEL (ROLC)

1. Certains parents et mes enfants m'ont fait part du manque de visibilité au rond-point Bré-Rue du Centre. Après vérification, lorsque nous empruntons le passage piétons pour se rendre du bas du chemin du Bré au pont enjambant la route cantonale, il est difficile surtout pour des petits enfants de voir les voitures venant de la rue du Centre et réciproquement. Ce passage piétons est utilisé par des enfants se rendant aux collèges de Chisaz, la Carrière et Marcolet et par les usagers TL.

Pour rappel, suite au refus du 30 km/h, la Municipalité s'était engagée à sécuriser les trajets empruntés par les écoliers. Je pense que des aménagements devraient être entrepris à ce rond-point avant qu'un accident ne se produise.

2. Dans le parking de la Vernie, il y a un signal avec interdiction de circuler, ayant-droits exceptés. Les usagers de la bibliothèque sont-ils autorisés à utiliser ce parking ?

M. PIERRE MÜHLEHALER, MUNICIPAL

1. Ce rond-point fait partie d'une étude. Autant Road Cross et Swiss Trafic n'ont pas relevé de problèmes. Celui-ci vient de la vitesse des véhicules qui quittent la route cantonale. Pour ceux qui arrivent de la rue du Centre, la conception d'un rond-point est faite de telle sorte que l'on voit mal les véhicules de l'autre côté. C'est au conducteur de ralentir et de laisser passer ceux qui sont à l'intérieur du rond-point et s'intégrer tranquillement dans la circulation.
2. Les utilisateurs de la bibliothèque ont le droit d'entrer sur ce parking.

14.6 M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Le Conseil communal a souhaité que le montant alloué aux Transports scolaires soit stable. Le coût augmentant chaque année, c'est la raison de notre diminution du nombre de transports scolaires, nous faisons ce que nous pouvons avec le montant à disposition. Si vous souhaitez davantage de transports scolaires gratuits, c'est le moment de le signaler à votre commission des finances qui pourra augmenter le montant prévu au budget.

Les autres mesures Pedibus, sécurités sur le chemin de l'école concernent la Municipale des écoles qui peut s'en occuper et faire des propositions.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h18 en souhaitant à toutes et tous une bonne fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président
Laurent Bovay



La Secrétaire
Corinne Rochat



Annexes : Texte de M. Olivier Ramel
Rapport de la Commission des pétitions

Préavis no 47, Panneaux lumineux

Introduction

Lorsqu'une entreprise privée réalisant un chiffre d'affaires d'environ 40 millions de CHF prend une décision, concernant un média à utiliser, pour une somme de 90'000.- chf, elle va réfléchir à deux fois avant de se lancer. Deux questions en particulier sont importantes, que dire, et à qui ? Le préavis 47 proposé ne répond pas clairement à ces questions.

Le pourquoi

Après avoir fait la somme des médias utilisés, à satisfaction, jusqu'à aujourd'hui le préavis avance : « force est de constater que notre commune manque indubitablement de moyens permettant la diffusion rapide d'informations générales et d'intérêt public, mis à part un site internet moderne, revu dernièrement. » Malheureusement pour nous, en-dehors de la conviction intime de l'auteur du préavis, aucun élément concret d'information ne vient fonder ce constat, aucun exemple n'illustre cette situation de manque indubitable.

Si des voix se sont exprimées, dans le conseil communal en faveur de panneaux lumineux, il n'y pas eu, à mon souvenir, de décision du conseil communal concernant la pose de panneaux lumineux. Donc écrire, comme le fait le préavis, « à plusieurs reprises, le conseil communal a exprimé son désir de voir la commune de Crissier s'équiper de panneaux d'informations » est un abus de langage.

Nous retrouvons cette même relation singulière avec la vérité des faits et la confusion qui existe entre la démonstration d'un besoin, et son propre désir de voir ce besoin se réaliser. Des affirmations comme, par exemple, à Ecublens, « au vu du succès obtenu, et des réactions favorables de la population, l'offre existante a été complétée par deux unités en 2010 ». Concrètement, c'est quoi une réaction favorable, cela s'exprime comment ? Cela se mesure comment ? Quels sont les nouveaux besoins qui ont été satisfaits ? Il en va de même pour le test à Crissier : « Les bons échos reçus de la population montrent que cette initiative était judicieuse. » Aucun élément concret, factuel, chiffré, ne vient soutenir ces affirmations. Il ne s'agit là que d'impressions, de sentiments et de convictions qui nous sont présentés.

Le comment

Qui sont les lecteurs visés par ces informations ? Selon le préavis, le public cible des panneaux est notre population. La question de la pertinence d'utiliser des

panneaux lumineux posés sur des axes routiers importants est légitime. Sur ces axes routiers, le public cible visé, à savoir la population de Crissier, ne représente qu'un faible pourcentage des usagers. Nous installons donc un instrument pour des gens à qui nous ne voulons pas parler. Le média n'est pas approprié. Ce sentiment est renforcé lorsque le préavis développe, continue et affirme « Ces différents critères ont permis d'identifier les solutions suivantes : des panneaux dynamiques, un service d'informations par e-mail et un service d'information par sms » Ce sont des démarches diamétralement opposées. Par les e-mails, les sms, nous savons à qui nous parlons, nous pouvons cibler la population de Crissier. 100 % des messages adressés le sont à la personne juste, à un citoyen de Crissier. Avec le panneau lumineux, le résultat est aléatoire et la probabilité de toucher la personne juste proche de nulle.

Enfin, le nombre de sociétés locales qui jugent ces panneaux utiles, voire nécessaire et qui en feraient (conditionnel) un usage régulier (souvent) est de 7, et 9 sociétés locales « ne pensent les servir qu'occasionnellement ». Or une année compte 365 jours, et la question se pose du rythme et de la fréquence des messages sur ces panneaux. Le risque existe qu'en cherchant à vouloir donner une image de dynamisme, nous atteignons l'effet inverse, à savoir qu'il ne se passe presque rien à Crissier. Que pendant de longues périodes ces panneaux soient éteints, qu'ensuite ils annoncent des activités qui auront lieu dans 20 à 30 jours, messages qui n'intéressent que peu son lecteur, parce qu'il est de passage, chaque jour à Crissier allant du boulot au dodo, ou le contraire, à moins qu'il ne conduise un camion, en livraison depuis la Suisse allemande, pour l'Ouest lausannois.

En outre, en matière de communication une règle dit que le média est le message. (Le médium est le message, Mc Luhan). Dans un contexte de fort développement de la communication qui voit de nouvelles applications offertes chaque jour aux utilisateurs, le panneau lumineux montre des signes de vieillissement, c'est une technologie ancienne. C'est l'image que les chalands auront de Crissier, pas le message.

La résolution

Malgré la modestie de la somme, de 90'000.- chf, demandés pour ce préavis, la raison recommande un rejet de ce préavis. Le but d'informer la population de Crissier est louable, comme celui d'aider les sociétés locales. Par contre, le média utilisé, le panneau lumineux n'est pas pertinent. Il faut rejeter le préavis et chercher d'autres solutions.

Olivier Ramel, 4.11.13.

COMMISSION DES PETITIONS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil Communal du 23 septembre 2013, le dépôt d'une pétition s'intitulant **Pétition pour une réintroduction des transports scolaires à la sortie des classes l'après-midi pour tous les élèves concernés de Crissier** a été annoncé aux membres du Conseil Communal, selon l'article 67 du règlement dudit Conseil.

Dès lors, les membres de la Commission permanente des pétitions se sont réunis le 1^{er} octobre 2013 et se sont déterminés sur :

- a) la prise en considération de la pétition
- b) de quelle compétence (Conseil Communal ou Municipalité) relève l'objet de la pétition.

En préambule, certains membres de la commission ont tenu à relever que la suppression des bus de retour en fin d'après-midi a été annoncée à plusieurs reprises :

- 1. le 2 mai 2013 aux membres du Conseil d'Etablissement
- 2. le 24 juin 2013 lors du Conseil Communal
- 3. dans le Crissier Contact du 28 juin 2013, journal distribué « tous ménages ».

Il est également à noter que cette question a été relevée par la Commission de Gestion 2012 qui avait demandé, et obtenu, des statistiques de fréquentation des différents bus scolaires.

La mission de la Commission n'est pas de traiter du sujet, mais de recueillir tous les renseignements utiles en relation avec l'objet de la pétition.

Renseignements pris auprès de Mme Beaud, 69 élèves sont concernés par la suppression du bus scolaire pour le retour à domicile en fin d'après-midi, dont 16 élèves de 7 et 8ème scolarisés à la Carrière (sur un total de 157 élèves) et 53 élèves de 9-10-11ème scolarisés à Marcolet (sur un total de 335 élèves).

Pour info, 40 élèves de Chisaz et 7 élèves de la Romanellaz (exceptionnellement cette année quelques petits de 1ère n'ont pas pu être scolarisés à Marcolet car il y avait trop de monde) bénéficient des transports scolaires, pour ceux-ci le retour n'a pas été supprimé, car étant donné leur jeune âge, il a été tenu compte de leur sécurité sur le chemin de l'école. En totalité, CarPostal transporte 116 élèves sur 1094 que compte l'établissement.

En outre une cinquantaine d'élèves des quartiers sud de la commune ont reçu un bon afin de bénéficier d'un abonnement TL, ce sont des élèves scolarisés à Chisaz ou à la Carrière.

La Municipalité n'a pas reçu l'offre pour un transport complet de tous les élèves pour l'année 2013-2014, mais selon CarPostal, il faut compter une augmentation des tarifs de 8-10 % pour l'année scolaire 2013-2014, ce qui devrait se chiffrer à un montant d'env. Fr. 295'000.-, ce qui amène l'économie réalisée à env. Fr. 47'000.-.

Après une discussion animée sur le bien-fondé des transports scolaires, les membres de la commission tenaient à suggérer quelques « pistes » à étudier :

- Sécurisation des trajets effectués à pied ou à vélo (mobilité douce)
- Possibilité de réunir les bus des petits et des grands élèves
- Coordonner avec les élèves de l'EVAM (à voir avec le Canton)
- Possibilité de facturer cette prestation, mais selon l'art. 28 de la LEO, il semblerait que cela n'est pas possible.

Finalement, la Commission relève qu'il faudra prévoir la forte augmentation de la population, donc des élèves, prévue dans les prochaines années.

Prise de position de la Commission

Les membres de la Commission ont décidé à l'unanimité de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer à la Municipalité pour liquidation conformément aux règles légales. La Commission demande également à la Municipalité de tenir le Conseil Communal informé de la suite donnée à la pétition.

Crissier, le 11 octobre 2013

Arlette Regamey

